

-----  
CABINET

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION  
DES MARCHES AGRICOLES  
(PRIMA-TOGO)

N° 0693 /2024/MAHDR/CAB/SG/PRIMA-TOGO

**Appel à candidature pour la sélection des entrepreneurs agricoles cibles  
du PRIMA-Togo**

Le Gouvernement de la République Togolaise, à travers le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique Villageoise et du Développement Rural, a reçu un financement du Fond International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA). Une partie de ce financement sera utilisée pour financer les plans d'affaires des agri-preneurs jeunes, femmes, personnes handicapées, coopératives de femmes et mixtes et des Agro-PME.

Le présent appel à candidature est lancé pour recruter les potentiels agri-preneurs jeunes, femmes, personnes handicapées, coopératives de femmes et mixtes, et les agro-PME résidents dans les corridors commerciaux et transfrontaliers avec le Bénin. Le corridor centre-sud (préfecture d'Anié et Est mono), corridor sud (préfecture du Haho), corridor centre (préfecture de Tchamba) et corridor nord (préfectures de la Kozah, Binah et Oti-sud) sont concernés par cet appel à candidature.

⇒ **Conditions à remplir par les agri-preneurs actifs**

- Être de nationalité togolaise ;
- Être âgé de 18 à 40 ans ;
- Résider et exercer (au moins 3 ans) l'activité objet de la demande dans l'un des corridors-cibles du PRIMA-Togo ;
- Être disposé à se conformer aux exigences du PRIMA-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires ;
- Avoir un compte dans une institution financière partenaire ou être disponible à y ouvrir un compte ;
- Ne pas avoir un financement en cours pour le même projet économique ;
- Ne pas avoir de crédit en souffrance auprès d'une institution financière ;
- Ne pas être en impayé dans les institutions financières ;
- Avoir au moins trois (3) ans d'expérience pratique dans le secteur agricole ;
- Exercer son activité principale sur l'un des maillons des chaînes de valeur agricole ou dans les sous-secteurs connexes (voir tableau 2) ;
- Avoir la capacité de contribuer à hauteur de 10% en nature et ou en numéraire au financement de son projet ;
- Être immédiatement disponible après la sélection à suivre le processus de capacitation.

⇒ **Conditions à remplir par les primo entrepreneurs agricoles**

- Être de nationalité togolaise ;
- Être âgé de 18 à 40 ans ;
- Manifester la ferme volonté d'entreprendre dans le secteur agricole ;

- Présenter une idée de projet touchant les chaînes de valeur cibles du PRIMA-Togo ;
- Disposer d'un site sécurisé pour l'exploitation/entreprise (contrat de bail ; Titre Foncier, certificat de donation, etc.) ;
- Avoir résidé au moins 2 ans au sein des corridors ;
- Être disposé à se conformer aux exigences du PRIMA-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires ;
- Avoir un compte dans une institution financière partenaire ou être disponible à y ouvrir un compte ;
- Ne pas avoir un financement en cours pour le même projet ;
- Ne pas avoir un crédit en souffrance auprès d'une institution financière ;
- Avoir la capacité de contribuer à hauteur de 10% en nature et/ou en numéraire au financement de son projet ;
- Aspirer à initier une entreprise individuelle ;
- Être immédiatement disponible après la sélection à suivre le processus de capacitation.

⇒ **Conditions à remplir par les coopératives de femmes et mixtes**

- Être une coopérative dans la transformation des produits agricoles ou dans le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles ;
- Intervenir dans au moins une des filières cibles du projet ;
- Être immatriculé ou en cours d'immatriculation ;
- Disposer des textes juridiques et prouver d'une bonne gouvernance ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la transformation des produits agricoles ou le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles ;
- Être disposée à se conformer aux exigences de PRIMA-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des sous-projets ;
- Avoir un compte dans une institution financière partenaire ou s'engager à ouvrir un compte ;
- Être en situation régulière avec les institutions financières ;
- Ne pas être en impayé dans les institutions financières ;
- Disposer d'un registre des membres présentant Hommes/Femmes et /Jeunes ;
- Avoir au moins 80% des membres à jour de leurs cotisations ;
- Avoir la capacité et être disposé à contribuer à hauteur de 10% en nature et/ou en numéraire au financement de son projet ;
- Être située dans l'un des corridors du PRIMA-Togo ;
- Être immédiatement disponible après la sélection à suivre le processus de capacitation.

**NB : Les coopératives de femmes ne doivent comporter aucun membre de sexe masculin.**

⇒ **Conditions à remplir par les Agro-PME**

- Être une entreprise de droit togolais, légalement constituée (disposant d'un registre de commerce) tenant une comptabilité régulière ;
- Être capable d'agrèger les petits producteurs ;
- Intervenir dans au moins une des filières cibles du projet ;
- Disposer d'une attestation fiscale à jour ;
- Disposer d'une attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations (CNSS)
- Disposer d'une attestation de non faillite ;
- Disposer des états financiers certifiés des trois dernières années ;
- Avoir au moins 3 ans d'ancienneté et être active au moment de la soumission de la requête ;
- Avoir un compte bancaire actif ;

- Utiliser les matières premières localement produites et/ou être en partenariat avec les producteurs locaux pour l'approvisionnement des matières premières ;
- Être disposée à se conformer aux exigences de PRIMA-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des sous-projets ;
- Ne pas avoir un financement en cours pour le même projet ;
- Ne pas être en impayé dans les institutions financières ;
- Disposer d'un effectif d'au moins 3 employés permanents ;
- Être implantée physiquement dans les corridors du PRIMA-Togo ;
- Disposer d'un fonds de roulement permettant d'assurer un cycle de production ;
- Être capable de transformer annuellement au moins 80 à 100 tonnes de produits agricoles ;
- Être capable de mobiliser 60% du montant de son projet dont 20% en fonds propre et 80% en crédit ;
- Être immédiatement disponible après la sélection à suivre le processus d'audit technique et industriel.

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra impérativement comporter :

#### ⇒ **Pour les Agri-preneurs jeunes, femmes et personnes handicapées**

- un formulaire de candidature disponible en ligne ou à retirer au niveau de la DRAHDR, DPAHDR, agences ICAT des localités concernées ;
- une présentation de l'idée de projet (confère canevas) ;
- une photocopie simple de sa Carte d'Identité Nationale, Passeport ou carte d'électeur en cours de validité ;
- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie du dernier diplôme obtenu ou certificat de fin d'apprentissage ;
- une copie simple des attestations de formation ou de stage technique ou professionnelle ;
- une attestation de résidence datant de moins de trois (3) mois délivrés par une autorité locale ;
- un engagement sur l'honneur à suivre les exigences du PRIMA-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires ;
- une lettre de recommandation signée par une autorité locale ou un membre du Conseil d'Administration/Comité de Gestion d'une OPA ;
- fournir la preuve de sécurisation du site devant abriter le projet ;
- une liste des matériels et équipements dont dispose les agri-preneurs actifs ;
- une lettre de reconnaissance de la situation de handicap délivrée par la FETAPH ou une association de personnes handicapées pour les personnes handicapées.

#### ⇒ **Pour les Coopératives de femmes et mixtes**

- Une attestation d'immatriculation de la coopérative ;
- Un reçu de dépôt des dossiers de l'ICAT, DFDTOPA et DEFA pour les coopératives en cours d'immatriculation ;
- Une attestation de suivi technique d'une structure d'appui accompagnement (ICAT, ONG, cabinet, etc.) ;
- Des rapports d'activités sur les trois (03) dernières années ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou relevé de compte d'une IMF ;
- Une liste des membres désagrégée selon le genre (Hommes/Femmes et /Jeunes) ;
- Une liste des matériels et équipements disponibles ;
- Une preuve de la libération des parts sociales par les membres.

## ⇒ Pour les Agro-PME

- Une attestation de commerce et de crédit mobilier (RCCM) ;
- Une attestation fiscale à jour ;
- Une attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations (CNSS) ;
- Une attestation de non faillite ;
- Des états financiers certifiés des trois dernières années ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Un engagement à mobiliser son apport de 60% du coût du plan de consolidation.

### Lieu et Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous pli fermé au niveau des DRAHDR, DPAHDR, agences ICAT de leurs localités ou au secrétariat du PRIMA-TOGO contre un récépissé de dépôt.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au ..... **01 OCT 2024** ..... à **17 heures 30 minutes** délai de rigueur.

**NB : Les candidatures féminines et des personnes handicapées sont vivement encouragées.**

Seuls les postulants dont les dossiers sont jugés recevables par le comité de sélection seront convoqués pour les phases suivantes du processus.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au lieu de dépôt le plus proche téléphone : **71 20 15 03**

### Processus de sélection

- Présélection sur étude de dossier ;
- Entretien/visite de site avec les candidats présélectionnés selon le cas ;
- Sélection finale par le Comité de Validation et d'Approbation (CVA) ;
- Publication et affichage des résultats.

**Tableau 1 : Processus d'accompagnement des agri-preneurs par le PRIMA-Togo**

Catégories	Agri-preneurs actifs	Primo-agri-preneurs	Coopératives de femmes et mixtes	Agro PME
Processus d'accompagnements	- Coaching/Mentoring; - Elaboration du plan d'affaires; - Financement; - Suivi post financement.	- Incubation dans un centre de formation ; - Elaboration du plan d'affaires - Financement; - Suivi post financement.	- Coaching; - Elaboration du plan d'affaire RIV; - Financement; - Suivi post financement.	- Audit technique et industriel; - Plan de consolidation; - Financement; - Suivi post financement.

**Tableau 2: Activités éligibles**

Catégorie d'entrepreneurs agricoles cibles	Activités amont et aval	Activités connexes
Agri preneurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture/distribution d'intrants ;</li> <li>• Transformation artisanale des produits agricoles ;</li> <li>• Transformation semi-industrielle type Agro-PME ;</li> <li>• unités de conditionnement ;</li> <li>• mini-chaîne de froid ;</li> <li>• agrégation et commercialisation : demi-gros ;</li> <li>• stockage et commercialisation ;</li> <li>• warrantage de groupe ;</li> <li>• transformation des produits forestiers non-ligneux ;</li> <li>• service de labour, de récolte et de post-récolte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles ;</li> <li>• Services d'intermédiation et de facilitation de marché ;</li> <li>• Maîtrise de l'eau et énergie ;</li> <li>• Dépannage et réparation divers ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien et maintenance des équipements, outillages et infrastructures ;</li> <li>• Appui conseil ;</li> <li>• Prestations diverses</li> </ul>
Coopératives de femmes et mixtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commercialisation légale de semences de qualité, susceptibles d'être correctement tracées et avec un emballage pour maintenir leur qualité ;</li> <li>• Transformation artisanale des produits agricoles ;</li> <li>• Transformation semi-industrielle type Agro-PME ;</li> <li>• Agrégation et commercialisation des produits agricoles ;</li> <li>• Commercialisation des produits ; agricoles transformés ;</li> <li>• Stockage et commercialisation ;</li> <li>• Warrantage de groupe ;</li> <li>• Vente groupée de produits agricoles</li> </ul>	

**Tableau 3 : Investissements éligibles dans les plans de consolidation des Agro-PME**

Catégorie d'entrepreneurs agricoles cibles	Equipements	Infrastructures	Assistance technique, conseil, développement des capacités
Agro-PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trieuse-calibreuse ;</li> <li>• Trieuses optiques ;</li> <li>• Kits complets d'entretien des équipements et pièces de rechange ;</li> <li>• Séchoirs solaires ;</li> <li>• Séchoir hybride solaire ou séchoir tente solaire ;</li> <li>• Emballages améliorés ;</li> <li>• Ensacheuse ;</li> <li>• Balance électronique ou mécanique ;</li> <li>• Batteuse vanneuse ;</li> <li>• Vanneuse-épierreuse ;</li> <li>• Egreneuse-vanneuse ;</li> <li>• Décortiqueuses ;</li> <li>• Presseuses ;</li> <li>• Moulin ;</li> <li>• Kits d'irrigation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Magasins de stockage</li> <li>• Bureaux</li> <li>• Aires de séchage</li> <li>• Abris pour équipements de transformation avec raccordement à l'eau et électricité (réseau ou solutions énergétiques type kits solaires photovoltaïques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion d'entreprise</li> <li>• Analyse de rentabilité</li> <li>• Recherche et négociation de financements pour développement de PME</li> <li>• Mis en réseau</li> <li>• Accompagnement stratégique et commercial</li> <li>• Optimisation des procédés de transformation</li> </ul> <p>Amélioration de la qualité (sanitaire, nutritionnelle, etc.) et sécurité des aliments</p>

Fait à Lomé, le 03 SEPT 2024

Le Ministre,



**Antoine Lekpa GBEBENI**